



Opération de Développement Rural de Braives
Compte rendu du groupe de travail Mobilité
Mercredi 21 juin 2023

Présences : 8 personnes.

BAECKE Olivier, De SPIEGELEER Robert, GODFROID Thierry, GUILLAUME Pol, HADESTAINE Lucien, LISEIN Xavier, LOUIS Bruno, MARS Marie-Agnès.

Pour la Commune : JACQUES Caroline - service mobilité

Ordre du jour

- 1) Retour sur l'inventaire des trottoirs
 - Méthodologie de priorisation et discussion
 - Proposition des tronçons de trottoirs à créer
- 2) Retour sur l'inventaire des sentiers en cours
- 3) Suites :
 - Rue de Void
 - Présentation du dispositif testé sur les chemins de remembrement

1) Retour sur l'inventaire des trottoirs

Objectif de la réunion : établir un ordre de priorité des tronçons de trottoirs à créer

Constatation : la notion de praticabilité varie fort d'une personne à l'autre

A noter :

- La liste des tronçons prioritaires devra être soumise aux services techniques ainsi qu'à l'avis du Collège
- Le développement rural ne subsidie pas les trottoirs
- Le service travaux a la capacité de faire 100-150 m de trottoirs par an

Le service mobilité propose une méthodologie pour le choix des tronçons de trottoirs à créer :

- Définir des axes prioritaires en termes de déplacements piétons sur base de 3 critères :
 - i. L'axe est situé en agglomération
 - ii. L'axe accueille un pôle d'activité « primaire » (école, crèche, home, services publics, commerces)
 - iii. L'axe est situé sur le passage d'une ligne de bus
- Si l'axe répond à minimum 2 des 3 critères, sélectionner les tronçons pour lesquels il n'y a de trottoir d'aucun côté

Remarque de Xavier Lisein : tenir compte du projet de création d'une station d'épuration à Lattine

Les membres du GT procèdent par village et identifient les rues prioritaires, sur base de leur expérience :

Ciplet :

Rue Grande (sera traitée dans le cadre d'un prochain PIC + égouttage, envisager des aménagements temporaires pour sécuriser les piétons ?)

Rue du Chabot (aménager le début de la rue, au niveau du carrefour avec la rue Grande, puis profiter des charges d'urbanisme sur le tronçon suivant)

Rue de la Dîme

Avenues :

Rue de la Justice de Paix (macadamiser 60 m de gravier)

Braives :

Bas du Thier Depas (au niveau des marches devant le n°7)

Drève d'Ormes

Bas de la rue Saint Donat

Rue Saint-Pierre (le tronçon entre la rue de la Forge et le n° 6 car travaux d'égouttage prévus du Thier de la Sauvegarde au Thier Depas)

Latinne :

Tronçon qui part du rond-point du Coq vers la N64

Tourinne :

Chemin du Maréchal

Fallais :

Rue de Dreye

Tronçon de la rue Bossiaux jusqu'à l'entrée du château (pour connecter les habitants de la rue Macabioul au RAVeL, demander l'accord du château pour autoriser le passage des piétons vers le RAVeL)

Ville-en-Hesbaye :

Rue du Ry d'Ardenne

Fumal :

Rue de Fleuron

Rue de Marneffe

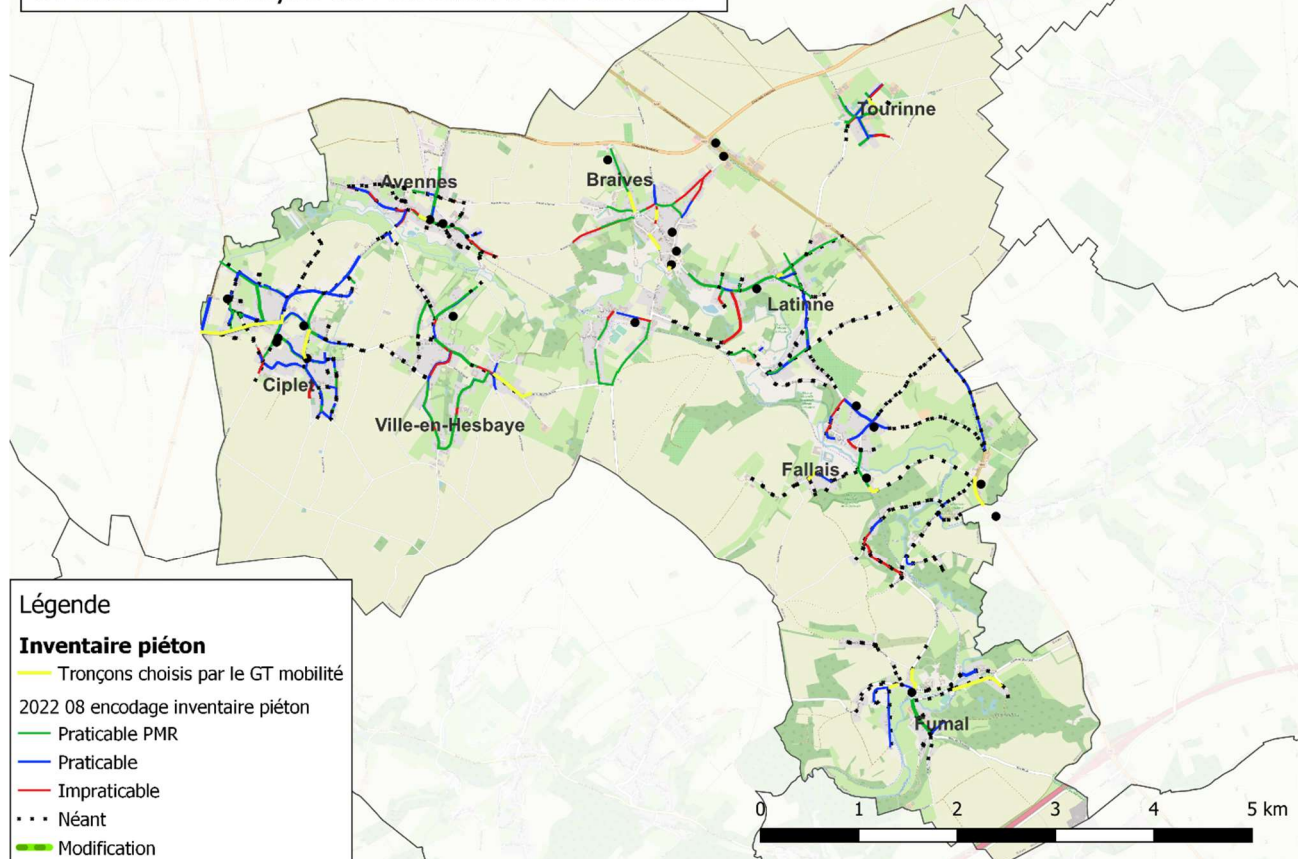
Route de Warnant

Pitet :

N64 (tronçon compris entre les deux extrémités de la rue Saint-Sauveur)

Les résultats de l'inventaire seront présentés au Conseil Communal.

GT mobilité : analyse de l'inventaire des trottoirs



Entité	Rue	Longueur approximative (m)
Avennes	Justice de Paix	57
Braives	Thier Depas	9
Braives	Saint-Pierre	163
Braives	Drève d'Ormes	184
Braives	Saint-Donat	74
Cipler	Grande	819
Cipler	Chabot	61
Cipler	Dîme	274
Fallais	Dreye	89
Fallais	Bossiaux	91
Fumal	Fleuron	189
Fumal	Warnant	519
Fumal	Basse	69
Latinne	Centre	34
Pitet	N64	288
Tourinne	Maréchal	140
Ville-en-Hesbaye	Ry d'Ardenne	443

2) Retour sur l'inventaire des sentiers en cours

Mme Lambert a proposé par email que quelqu'un reprenne ses planches (1, 2 et 6), Mr Godfroid s'est proposé.

Question soulevée par Mr Godfroid : pour obtenir des informations en matière d'aménagements fonciers ruraux (remembrements), il faut introduire une demande auprès de la DAFOR. Pour valider l'envoi du formulaire, il faut certifier sur l'honneur que l'on est mandaté. Un citoyen peut-il introduire ce type de demande ? OUI, mais uniquement si la demande concerne le domaine public (ce n'est pas le cas pour les demandes concernant le nom des propriétaires).

[Se renseigner en matière d'aménagements fonciers ruraux \(remembrements\) \(wallonie.be\)](https://www.wallonie.be/fr/actualites/actualites/2023/06/20/se-rendre-compte-de-la-difference-entre-domaine-public-et-domaine-prive)

3) Suites

Rue de Void : Réunion le 4 juillet 2023 à 19h30 dans la maison de village de Ciplet

Dispositif testé sur les chemins de remembrement :



Prochaines étapes :

- Été : inventaire des sentiers
- Octobre : retour de l'inventaire sentiers